

Appel à la grève jusqu'au retrait du protocole du 22 Mars !

SUD Culture SOLIDAIRES appelle l'ensemble des salarié-e-s des milieux culturels et au delà toutes et tous (travailleurs/euses avec ou sans emploi, retraité-e-s, étudiant-e-s) à amplifier la mobilisation actuelle contre la réforme de l'assurance chômage.

Nous appelons tout-es les militant-e-s à participer aux collectifs, coordinations, comités de suivi, et à organiser des Assemblées Générales Extraordinaires partout en France afin d'avancer le mot d'ordre de grève comme priorité dans notre lutte.

L'objectif est d'amplifier rapidement la mobilisation et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il n'agrée pas l'accord signé le 22 Mars dernier.

En effet, le 18 Juin prochain aura lieu le Conseil National pour l'Emploi avec les représentants de l'UNEDIC, l'objectif sera de valider le protocole d'accord du 22 Mars et de le faire appliquer le 1^{er} Juillet. Monsieur Rebsamen devrait donner son agrément dans la foulée.

Nous nous opposons à l'agrément de la convention assurance chômage qui va considérablement amputer les droits sociaux de tous les demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, intérimaires, intermittents, et par là même dégrader les conditions d'emploi de toutes et tous !

La nomination par le gouvernement de Mr Jean-Patrick GILLE comme médiateur est un enfumage, une manœuvre dilatoire de plus pour tenter de calmer notre légitime colère. Elle ne peut pas nous satisfaire. Il y a quelques jours ce médiateur a déclaré qu'il défendait l'agrément de cet accord !

Et nous insistons encore une fois sur le fait que la mobilisation ne porte pas que sur la question des annexes 8 et 10. C'est l'ensemble de cet accord qui est inadmissible. Dans la lignée des précédents, il pervertit le principe mutualiste et l'idée même de solidarité interprofessionnelle.

Arrêtons de laisser le Medef régenter nos vies ! Une refonte de l'Unedic est indispensable et doit se faire sur la base des revendications des premiers concerné-e-s, notamment des associations de chômeurs et précaires. Rappelons encore que, dans le cadre du comité de suivi, une plate-forme revendicative a été élaborée depuis plus de 10 ans par les organisations du secteur culturel (syndicats, coordinations, fédérations), par des chercheurs/euses, des économistes, des parlementaires. Ces revendications font l'unanimité dans la profession. Elles avaient par ailleurs été validées par 476 députés et sénateurs dont la quasi-totalité des élu-e-s du PS y compris Mr Rebsamen, lui-même.

Nous exigeons que le texte du 22 Mars soit retiré.

Nous soutenons et appelons à amplifier toutes les actions de blocage et de grève comme à Montpellier, Marseille, Thionville, Angers...

Nous soutenons la décision de la Coordination Nationale réunie ce week-end à Montpellier d'appeler à faire voter la grève dans tous les festivals. Toutes et tous, participons aux mobilisations. Employé-e-s du public ou du privé, appelons à la grève sur nos lieux de travail. Cette destruction des droits nous concerne toutes et tous.

Nous voulons une sortie de ce conflit, une sortie au plus juste, puisqu'il s'agit bien ici de justice sociale. Une sortie heureuse est possible : le non agrément de l'accord du 22 mars par le gouvernement et l'ouverture immédiate, enfin, de véritables négociations sur la base de nos propositions.

Cet appel vaut préavis de grève pour les salarié-e-s du champ culturel du secteur privé.

- **Contre l'agrément du projet de convention d'assurance chômage qui réduit les droits des chômeurs/euses et par là même de tous les salarié-e-s.**
- **Contre le pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'économies qui réduisent les moyens nécessaires à l'action publique et la protection sociale.**
- **Contre les choix budgétaires qui fragilisent la culture, la fonction publique et les services publics.**

Ce que nous défendons, nous le défendons pour toutes et tous.